



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES
CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES DE LATRONQUIERE-
SOUSCEYRAC

Latronquière, le 29/09/2014

Place du 19 mars 1962
46210 LATRONQUIERE

HORAIRES D'OUVERTURE ; Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h
à 15h30 SAUF les lundi, mercredi et vendredi AM

Affaire suivie par : Sandrine DYSSLI

Téléphone : 05.65.40.25.35
Mél. : t046015@dgfip.finances.gouv.fr

OBJET : Délégation de pouvoirs et de signatures.

Le soussigné : Sandrine DYSSLI

Chef de Poste à la Trésorerie de : Latronquière-Sousecyrac

Déclare donner délégation générale de signature à : Mme Maryse CAZAJOUS

I – DELEGATIONS GENERALES


Reçoivent mandat pour suppléer dans l'exercice de ses fonctions et de signer seul ou concurremment avec le Chef de Poste tous les actes relatifs à la gestion et aux affaires qui se rattachent à la Trésorerie de : Latronquière-Sousecyrac.

Le délégataire général de signature pourra :

- opérer les recettes et les dépenses relatives à tous les services sans exception
- recevoir et payer toutes sommes qui sont ou pourraient être légitimement dues, à quelque titre que ce soit, par tous contribuables, débiteurs ou créanciers des divers services dont la gestion lui est confiée
- exercer toutes poursuites, acquitter tous mandats, et exiger la remise des titres, quittances et pièces justificatives prescrites par les règlements
- donner ou retirer quittance valable de toutes sommes reçues ou payées
- signer récépissés, quittances et décharges, fournir tous états de situation et toutes autres pièces demandées par l'Administration
- opérer à la DDFIP les versements aux époques prescrites
- le représenter auprès de la Banque Postale, notamment pour les opérations relevant du compte CCP de la DDFIP (fournir une procuration « Professionnels et entreprises » avec une copie d'une pièce d'identité valide en cas de désignation comme mandataire du CCP de la DDFIP avec la présente délégation de signature)
- le représenter auprès de PIEDOM pour toutes opérations afférentes aux comptes bancaires de la Trésorerie (fournir une « demande d'accréditation auprès de PIEDOM » avec la présente délégation de signature)
- le représenter auprès du service courrier de la POSTE

Délégation générale de signature :

Nom Prénom - Grade - Fonction et signature du délégataire général de signature :

Nom, Prénom : CAZAJOUS Maryse	Grade : Contrôleur
Fonction :	Signature : 

Nom Prénom - Grade - Fonction et signature du délégataire général de signature :

Nom, Prénom :	Grade :
Fonction :	Signature :

Nom Prénom - Grade - Fonction et signature du délégataire général de signature :

Nom, Prénom :	Grade :
Fonction :	Signature :

Nom Prénom - Grade - Fonction et signature du délégataire général de signature :

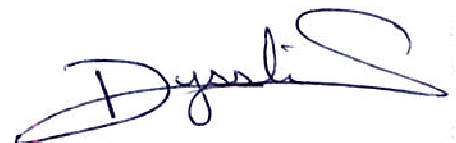
Nom, Prénom :	Grade :
Fonction :	Signature :

Pour, d'une manière générale, effectuer toute opération concernant la Trésorerie de Latronquière-Sousecyrac sans son concours mais sous sa responsabilité.

Fait à : Latronquière

Le (date en toutes lettres) : vingt-neuf septembre deux mille quatorze

Nom, Prénom, grade, fonction et signature du délégant :
DYSSLI Sandrine
Inspecteur des Finances publiques
Chef de poste Trésorerie de Latronquière-Sousecyrac





PRÉFET DU LOT

Décision n ° 2014244-0011

signé par
L'administratrice générale des finances publiques, directrice départementale des finances
publiques du Lot

le 01 Septembre 2014

46 - Direction départementale des Finances Publiques

Décision de délégations spéciales de signature
pour le pôle gestion publique.



DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

Cahors, le 1er septembre 2014

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES du LOT
190 rue du Président WILSON
46 000 CAHORS

Décision de délégations spéciales de signature pour le pôle gestion publique

L'administratrice générale des finances publiques, directrice départementale des finances publiques du Lot,

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant dispositions transitoires relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n°2008-310 du 3 avril 2008 relatif à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n°2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des finances publiques ;

Vu le décret n°2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la Direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu l'arrêté du 9 juin 2010 portant création de la direction départementale du Lot ;

Vu le décret du 3 août 2010 portant nomination de Mme Christiane MARECHAL, administratrice générale des finances publiques en qualité de directrice départementale des finances publiques du Lot ;

Vu la décision du directeur général des finances publiques en date du 25 octobre 2010 fixant au 1^{er} décembre 2010 la date d'installation de Mme Christiane MARECHAL dans les fonctions de directrice départementale des finances publiques du Lot ;



Décide :

Article 1 : Délégation spéciale de signature pour signer les pièces ou documents relatifs aux attributions de leur service, avec faculté pour chacun d'eux d'agir séparément et sur sa seule signature, l'énonciation des pouvoirs ainsi conférés étant limitative, est donnée à

1. Pour la Division Collectivités locales- Action et expertise économique :

Mme Véronique CASTANY, inspectrice des finances publiques, chef du service CEPL Gestion, reçoit procuration spéciale à effet de signer tous documents, récépissés, bordereaux relatifs aux services CEPL Gestion et fiscalité directe locale.

Mme Marie SALA, inspectrice des finances publiques, chef du service CEPL Conseil, reçoit procuration spéciale à effet de signer tous documents, récépissés, bordereaux relatifs aux services CEPL Gestion et CEPL Conseil.

M. Jean-Marc CHAZELLE, inspecteur des finances publiques, chargé de mission fiscalité Directe locale, reçoit procuration spéciale à effet de signer tous documents, récépissés, bordereaux relatifs au service fiscalité directe locale

Mme Pascale SARRETTE, inspecteur des finances publiques, chargé de mission affaires économiques, reçoit procuration spéciale à effet de signer :

- ✓les bordereaux d'envoi, accusés de réception, documents divers concernant le service des études économiques et financières,
- ✓les attestations fiscales et sociales,
- ✓les états annuels des certificats reçus NOT12,
- ✓en l'absence de M. Jean-Marc CHAZELLE, tous documents, récépissés, bordereaux relatifs au service fiscalité directe locale

2. Pour la Division de la Comptabilité et autres opérations de l'État :

M. Alain BOUYSSIERE, inspecteur des finances publiques, chef du service dépôts et services financiers, reçoit procuration spéciale à l'effet :

- ✓de signer les états de dégageement et d'approvisionnement de numéraire auprès de la poste,
- ✓de signer les reçus de dépôts de valeurs,
- ✓de signer les déclarations de recettes ou de dépôts de fonds,
- ✓de signer les documents nécessaires au fonctionnement du compte courant du Trésor à la Banque de France ,
- ✓d'endosser les chèques de toute nature,
- ✓de signer tous documents, accusés de réception, récépissés, bordereaux relatifs à son service.

Mme Nicole ALBA, inspectrice des finances publiques, chef du service comptabilité, dépenses et produits de l'Etat, reçoit procuration spéciale à l'effet :

- ✓de signer les déclarations de recettes,
- ✓de signer les documents nécessaires au fonctionnement du compte courant du Trésor à la Banque de France, et du CCP/AD,
- ✓d'endosser les chèques de toute nature,
- ✓de signer les bordereaux de chèques et effets présentés à l'encaissement,
- ✓de signer les délais de paiement sur produits divers, et les déclarations de créances au passif des procédures collectives ,

- ✓de signer les chèques sur le Trésor,
- ✓de signer les ordres de paiement,
- ✓de signer les ordres de virement,
- ✓de signer les accusés de réception d'opposition et les visas d'exploits d'huissiers,
- ✓de signer les déclarations de recettes,
- ✓les états annuels des certificats reçus NOTI2,
- ✓de signer tous documents, récépissés, bordereaux relatifs à son service.

M. Thierry DAVIAU, agent d'administration principal des finances publiques, au service dépôts et services financiers, reçoit procuration spéciale à l'effet :

- ✓de signer les déclarations de recette ou de dépôt de fonds,
- ✓de signer les reçus de dépôts de valeurs,
- ✓de signer les accusés de réception, les récépissés,

Mme Marie-Hélène FLORY, contrôleur principal des finances publiques, au service comptabilité dépenses, et produits de l'Etat, reçoit procuration spéciale à l'effet :

- ✓de signer les bordereaux de chèques et effets présentés à l'encaissement concernant le service comptabilité ,
- ✓d'endosser les chèques de toute nature,
- ✓de signer les documents nécessaires au fonctionnement du compte courant du Trésor à la Banque de France,
- ✓de signer les délais de paiement sur produits divers, les déclarations de créances au passif des procédures collectives.
- ✓de signer exclusivement tous documents, accusés de réception, récépissés, bordereaux relatifs au service comptabilité – produits divers – recouvrement gestion - dépense.
- ✓de signer les accusés - réception d'opposition et les visas d'exploits d'huissiers.
- ✓de signer les déclarations de recettes.

Mme Nathalie LOHAT, contrôleur principal des finances publiques, au service comptabilité dépenses, et produits de l'Etat, reçoit procuration spéciale à l'effet :

- ✓de signer les bordereaux de chèques et effets présentés à l'encaissement concernant le service comptabilité ,
- ✓d'endosser les chèques de toute nature,
- ✓de signer les documents nécessaires au fonctionnement du compte courant du Trésor à la Banque de France,
- ✓de signer les délais de paiement sur produits divers, les déclarations de créances au passif des procédures collectives.
- ✓de signer exclusivement tous documents, accusés de réception, récépissés, bordereaux relatifs au service comptabilité – produits divers – recouvrement gestion - dépense.
- ✓de signer les accusés - réception d'opposition et les visas d'exploits d'huissiers.
- ✓de signer les déclarations de recettes.

M. Yannick VALERIO, contrôleur des finances publiques, au service comptabilité dépenses, et produits de l'Etat, reçoit procuration spéciale à l'effet :

- ✓de signer les bordereaux de chèques et effets présentés à l'encaissement concernant le service comptabilité ,
- ✓d'endosser les chèques de toute nature,
- ✓de signer les documents nécessaires au fonctionnement du compte courant du Trésor à la Banque de France,

- ✓de signer les délais de paiement sur produits divers, les déclarations de créances au passif des procédures collectives.
- ✓de signer exclusivement tous documents, accusés de réception, récépissés, bordereaux relatifs au service comptabilité – produits divers – recouvrement gestion - dépense.
- ✓de signer les accusés - réception d'opposition et les visas d'exploits d'huissiers.
- ✓de signer les déclarations de recettes.

Décision de délégations spéciales de signature pour le pôle gestion fiscale

M. Maurice VALEZ, inspecteur divisionnaire des finances publiques, chef du SIE de Cahors reçoit procuration spéciale à l'effet de :

- ✓signer les états annuels des certificats reçus NOTI2.

M. Patrick DATCHARY, inspecteur divisionnaire des finances publiques, chef du SIP-SIE de Figeac reçoit procuration spéciale à l'effet de :

- ✓signer les états annuels des certificats reçus NOTI2.

Mme Edwige TKACZUK – JACQUIN, inspectrice divisionnaire des finances publiques, chef du SIP-SIE de Gourdon reçoit procuration spéciale à l'effet de :

- ✓ signer les états annuels des certificats reçus NOTI2.

Article 2 : le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département.

Cahors, le 1er septembre 2014

L'administratrice générale des Finances publiques,
Directrice départementale des Finances publiques du Lot,



Christiane MARÉCHAL



PRÉFET DU LOT

Décision n ° 2014255-0006

**signé par
la directrice du pôle pilotage et ressources, administratrice des finances publiques adjointe**

le 12 Septembre 2014

46 - Direction départementale des Finances Publiques

Décision de délégation de signature en matière
d'ordonnancement secondaire.

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

Cahors le 12 septembre 2014

DIRECTION DEPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES
DU LOT

190 rue du Président Wilson 46000 CAHORS

DECISION DE DELEGATION DE SIGNATURE EN MATIERE D'ORDONNANCEMENT SECONDAIRE

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif au pouvoir des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements, modifié par le décret n°2010-146 du 16 février 2010 et par le décret n°210-687 du 24 juin 2010 ;

Vu le décret n°2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des finances publiques ;

Vu le décret n°2009-707 du 16 juin 2009 modifié relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu le décret du 18 avril 2013 nommant M. Jean-Pierre CAZENAVE-LACROUTS préfet du Lot ;

Vu le décret du 3 août 2010 portant nomination de Madame Christiane MARÉCHAL, administratrice générale des finances publiques en qualité de directrice départementale des finances publiques du LOT ;

Vu la décision du 6 août 2010 portant nomination de Madame Marie-Virginie DEFRESNE, inspectrice principale, et l'affectant à la direction départementale des finances publiques du LOT ;

Vu l'arrêté préfectoral du 9 septembre 2013, portant délégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire à Mme Marie-Virginie DEFRESNE, Administratrice des Finances Publiques Adjointe ;

Vu l'article 4 de l'arrêté précité autorisant Madame Marie-Virginie DEFRESNE à déléguer sa signature aux agents placés sous son autorité.

DECIDE :

Article 1 : En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Marie-Virginie DEFRESNE, la délégation qui lui est conférée par arrêté du préfet du LOT en date du 6 juin 2013, sera exercée par :

- Madame Caroline PERIE, inspectrice principale des finances publiques,
- Monsieur Laurent EYCHENNE, inspecteur divisionnaire des finances publiques,
- Madame Guénaëlle MARIE-LOUISE, inspectrice des finances publiques,
- Monsieur Frédéric TIRTAINE, inspecteur des finances publiques,

Article 2 : Délégation spéciale de signature pour signer les pièces ou documents relatifs aux attributions de leur division ou de leur service, avec faculté pour chacun d'eux d'agir séparément et sur sa seule signature, l'énonciation des pouvoirs ainsi conférés étant limitative, est donnée à :

Pour la Division Budget, logistique, immobilier, informatique, Stratégie, Contrôle de gestion, et Qualité de service :

Budget - Immobilier – Logistique

Monsieur Frédéric TIRTAINE, inspecteur, chef du service budget, logistique, immobilier, Madame Frédérique RAPINEAU, contrôleur, et Monsieur Sébastien FAURE, contrôleur, reçoivent procuration spéciale à l'effet de signer les bons de commande, les bordereaux d'envoi et accusés de réception du service, et de constater le service fait.

Monsieur Frédéric TIRTAINE, inspecteur, chef du service budget, logistique, immobilier, Madame Frédérique RAPINEAU, contrôleur, et Monsieur Sébastien FAURE, contrôleur, reçoivent délégation en tant qu'agents valideurs dans l'outil CHORUS Formulaire.

Monsieur Frédéric TIRTAINE, Inspecteur, est habilité à servir toute opération dans CHORUS -REFX.

Monsieur Éric MOLTER, technicien principal du MINEFI, Madame Joëlle HUC, agent d'administration principal, reçoivent procuration spéciale à l'effet de signer les bordereaux d'envoi et accusés de réception du service, les actes relatifs à la régie d'avance de la DDFIP du LOT et de constater le service fait.

Fait à Cahors, le 12 septembre 2014,

La directrice du pôle pilotage et ressources
Administratrice des finances publiques Adjointe,

Marie-Virginie DEFRESNE



PRÉFET DU LOT

Décision n ° 2014255-0007

signé par
L'administratrice générale des finances publiques, directrice départementale des finances
publiques du Lot

le 12 Septembre 2014

46 - Direction départementale des Finances Publiques

Décision de délégations spéciales de signature
pour le pôle pilotage et ressources.



DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

Cahors, le 12 septembre 2014

DIRECTION DEPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES DU LOT
190 rue du Président Wilson 46000 CAHORS

Décision de délégations spéciales de signature pour le pôle pilotage et ressources

L'administratrice générale des finances publiques, directrice départementale des finances publiques du LOT,

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant dispositions transitoires relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n°2008-310 du 3 avril 2008 relatif à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n°2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des finances publiques ;

Vu le décret n°2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la Direction générale des finances publiques ;

Vu l'arrêté du 9 juin 2010 portant création de la direction départementale du LOT ;

Vu le décret du 3 août 2010 portant nomination de Madame Christiane MARECHAL, administratrice générale des finances publiques en qualité de directrice départementale des finances publiques du LOT ;

Vu la décision du directeur général des finances publiques en date du 25 octobre 2010 fixant au 1^{er} décembre 2010 la date d'installation de Madame Christiane MARECHAL dans les fonctions de directrice départementale des finances publiques du LOT ;

Décide :

Article 1 : Délégation spéciale de signature pour signer les pièces ou documents relatifs aux attributions de leur division ou de leur service ne relevant pas des missions relatives à l'ordonnancement secondaire,, avec faculté pour chacun d'eux d'agir séparément et sur sa seule signature, l'énonciation des pouvoirs ainsi conférés étant limitative, est donnée à :

1. Pour la Division Gestion Ressources Humaines (RH) et formation professionnelle :

Gestion Ressources humaines

Madame Caroline PÉRIÉ, inspectrice principale, responsable de la division

Madame Guénaelle MARIE-LOUISE, inspectrice, chef du service RH

Madame Annie FAIVRE, contrôleur

Monsieur Patrick ALONSO, contrôleur principal

Monsieur Philippe ROCKSTROH, contrôleur

Madame Marie-Jeanne VISCOGLIOSI, agent d'administration principal

Formation professionnelle et concours

Madame Dominique PRUNET, contrôleur principal

2. Pour la Division Budget, logistique, immobilier, informatique, Stratégie, Contrôle de gestion, et Qualité de service :

Monsieur Laurent EYCHENNE, inspecteur divisionnaire, responsable de la division

Budget - Immobilier – Logistique

Monsieur Frédéric TIRTAINE, inspecteur, chef du service budget, logistique, immobilier

Madame Frédérique RAPINEAU, contrôleur

Monsieur Sébastien FAURE, contrôleur

Monsieur Éric MOLTER, technicien supérieur de l'économie et de l'industrie

Madame Joëlle HUC, agent d'administration principal

Assistant de prévention

Monsieur Claude CASTANY, inspecteur

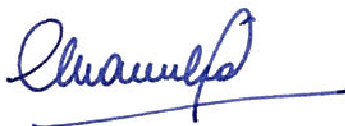
Contrôle de gestion – Stratégie - Structures et emplois

Madame Chantal AMIEL, inspectrice

Article 2 : Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département.

Fait à Cahors, le 12 septembre 2014

L'administratrice générale des finances publiques,
Directrice départementale des finances publiques du Lot,



Christiane MARÉCHAL